

Le potentiel de financement des TPE via Zakat : Cas du Maroc

The potential for VSE financing via Zakat: The case of Morocco

Abderrahim HADDAD, (Doctorant)

*Laboratoire de l'ingénierie systèmes et aide à la décision (LISAD)
 École Nationale des Sciences Appliquées d'Agadir
 Université Ibn Zohr Maroc*

Fadma EL MOSAID, (Enseignant-chercheur)

*Laboratoire de l'ingénierie systèmes et aide à la décision (LISAD)
 École Nationale des Sciences Appliquées d'Agadir
 Université Ibn Zohr Maroc*

Adresse de correspondance :	ENSA Agadir B. P 1136 , Université Ibn Zohr Agadir, Maroc Code postal : 80 000 Téléphone : (212) 052822 83 13
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	HADDAD, A., & EL MOSAID, F. (2026). Le potentiel de financement des TPE via Zakat : Cas du Maroc. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 7(4), 656–676. https://doi.org/10.5281/zenodo.19501776
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 08/01/2025

Accepted: 15/04/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 04 (2026)

Le potentiel de financement des TPE via Zakat : Cas du Maroc

Résumé

Au Maroc, malgré la création d'un fonds spécial dédié à la Zakat en 1980, celui-ci n'a jamais été mis en œuvre en raison de l'absence de textes d'application. Dans ce contexte, ce fonds pourrait constituer un levier potentiel de financement social, en particulier au regard des effets néfastes de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de l'aggravation de la sécheresse.

Cet article vise à examiner dans quelle mesure l'institutionnalisation de la Zakat au Maroc pourrait constituer un levier complémentaire de financement et de soutien en faveur des très petites entreprises (TPE), particulièrement exposées aux difficultés d'accès au financement. À cette fin, il adopte une démarche descriptive et analytique fondée sur l'exploitation de données secondaires issues de la littérature scientifique, de rapports institutionnels et de statistiques disponibles.

L'analyse souligne, à la fois, le potentiel théorique conséquent de la Zakat au Maroc, fondé sur les estimations disponibles, et les défis persistants en matière de financement que rencontrent les TPE marocaines. De plus, certaines expériences internationales, notamment celles de la Malaisie et de l'Indonésie, sont mises en avant pour illustrer les opportunités et les limites des systèmes institutionnalisés de collecte et de redistribution de la Zakat.

Mots clés : Finance islamique, Fonds Zakat, Financement social, TPE, Maroc

JEL Classification : G00, H20

Type du papier : Recherche Théorique

Abstract

In Morocco, despite the creation of a special fund dedicated to Zakat in 1980, it has never been implemented due to the absence of implementing regulations. In this context, this fund could be a potential lever for social financing, particularly in light of the adverse effects of the COVID-19 pandemic, the war in Ukraine, and the worsening drought.

This article aims to examine the extent to which the institutionalization of Zakat in Morocco might constitute an additional source of financing and support for very small enterprises (VSEs), which are particularly vulnerable to difficulties in accessing financing. To accomplish this, it adopts a descriptive and analytical approach based on the analysis of secondary data from scientific literature, institutional reports, and available statistics.

The analysis highlights both the significant theoretical potential of Zakat in Morocco, based on available estimates, and the persistent financing challenges faced by Moroccan very small enterprises. Furthermore, certain international experiences, notably those of Malaysia and Indonesia, are highlighted to illustrate the opportunities and limitations of institutionalized systems for the collection and redistribution of Zakat.

Keywords: Islamic finance, Zakat fund, financing social, very small enterprises, Morocco

JEL Classification: G00 – H20

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

La finance islamique a connu un essor à l'échelle mondiale à la suite de la crise de Covid-19 et de la guerre en Ukraine et ses actifs ont passé à 3,38 trillions de dollars (USD) en 2023 (IFSB, 2024) contre cinq (5) milliards de dollars (USD) en 1985 (Martens, 2009). La Zakat constitue un instrument de l'économie islamique pour lutter contre la pauvreté, en permettant la redistribution d'une partie de la richesse. En effet la Zakat est dédiée particulièrement et obligatoirement aux catégories les plus vulnérables qui sont énumérées par le Coran et la Sunna (Aziz et Salah 2017). Plusieurs pays dont le Maroc, ont instauré des lois permettant ainsi d'intégrer les mécanismes de l'économie islamique à côté de l'économie classique dans le but d'atteindre les avantages des deux systèmes. Concernant la gestion de la Zakat quant à elle peut-être soit volontaire ou obligatoire à travers des établissements spécialisés.

Toutefois, un fonds spécial Zakat a été créé dans les années 80 et continue d'être inactif malgré qu'il figure chaque année dans la loi de finances Marocaine. Toutefois, un potentiel important de la Zakat au Maroc est dégagé par l'étude réalisée sur les périodes 2011 et 2020 a atteint en moyenne entre 17 et 48 Milliards de dirhams (Attak, 2022). Cela suggère qu'un tel fonds pourrait, sous certaines conditions, jouer un rôle primordial, en particulier si une partie des fonds de la Zakat qui pourra être collectée et serait réservée aux financements des TPE (H. Lahjouji, 2020).

Au Maroc les TPE-PME représentent 93% des sociétés privées dont 64% sont des TPE, les TPE mobilisent 50% des investissements (HCP MAROC, 2019). Compte tenu de leur importance, plusieurs programmes ont été lancés par les gouvernements Marocains pour les soutenir via la Stratégie Nationale de Promotion de la Très Petite Entreprise "SNTPE" (MAIMOUNI et al., 2021) spécialement dans le domaine de l'industrie, parmi ces programmes : Intelaka, Imtiaz, Tatwir, Moussanada, Rawaj..etc (Salma & DAAMOUCH Mohamed, 2021).

Malgré ces efforts, les TPE ont toujours du mal à satisfaire leurs besoins en financement, en raison des procédures strictes des organismes de financement (banques et organismes de microcrédit) qui exigent des garanties très élevées qui peuvent aller jusqu'à l'implication du bien personnel (OUDGOU & ZEAMARI, 2019), ceci s'est encore aggravé après le double impact néfaste de la pandémie Covid 19 et la guerre en Ukraine.

Ce papier vise à présenter le potentiel économique de la Zakat au Maroc, les modes de financement social existants, ainsi que le rôle que peut jouer ce la mise en place d'un fonds Zakat au Maroc comme moyen de financement et de sauvegarde des TPE au Maroc, dès lors, cet article a pour question centrale de savoir dans quelle mesure l'institutionnalisation de la Zakat au Maroc pourrait constituer un mécanisme de financement complémentaire pour les très petites entreprises.

Pour analyser les données, ce travail déploie une démarche descriptive et analytique fondée sur l'exploitation critique de données secondaires. Cet article est structuré comme suit. Il commence par présenter les principes fondamentaux de la finance islamique et de la Zakat, avant de passer en revue la littérature spécialisée et de rappeler quelques exemples internationaux à cet égard. Il examine ensuite la situation marocaine à travers la perspective du fonds spécial de Zakat, la question des besoins de financement de TPE ainsi que les estimations relatives au potentiel de collecte, pour conclure en exposant les principaux résultats de l'analyse.

2. Finance islamique

Les fondements de la finance islamique et ses principes remontent aux origines mêmes de l'islam. La jurisprudence relative à la Muamalat constitue depuis des siècles un cadrage bien structuré des transactions financières islamiques. Ce système économique est donc le fruit d'une doctrine mise en pratique depuis quatorze siècles dans la civilisation islamique (Lahlou, 2018).

Toutefois, ce mécanisme ne s'est véritablement développé pour s'aligner sur système économique mondiale qu'à la fin du **XXe** siècle, en s'insérant progressivement dans le système économique mondial. Il est ainsi devenu un modèle de financement permettant aux communautés musulmanes et non musulmanes de mener des activités dans le respect des préceptes de la religion musulmane.

La finance islamique est souvent confondue avec la banque islamique, également appelée banque participative. Or la banque islamique n'est qu'une partie de la finance islamique, qui est à son tour un élément de l'écosystème de l'économie islamique. Elle cherche à redistribuer les actifs entre les communautés, en veillant à une répartition équitable des richesses (OECD, 2020). L'économie islamique repose sur des principes fondamentaux issus de Charia à savoir Coran (paroles de Dieu), la Sunna (paroles et habitudes du prophète), Al Ijmaa (consensus) et Al Qiyass (analogie) (Adraoui et al., 2016).

En général, il en résulte que l'économie islamique commence par la prohibition de l'usure (taux d'intérêt), le partage des pertes et des profits (appelé souvent 3P), l'interdiction de l'incertitude et de la spéculation, la tangibilité de l'actif et l'interdiction des activités illicites comme les jeux de hasard et la production et la commercialisation de produits prohibés ...etc (ZAID Hizia & DERRARDJA Nazim, 2020). Parmi les mécanismes de solidarité et de redistribution préconisés par l'économie islamique, la Zakat joue un rôle central compte tenu de son importance à la fois religieuse, économique et sociale.

3. Zakat (fondement et cadre conceptuel)

La Zakat est plutôt un acte religieux, par lequel les croyants purifient à la fois leurs richesses et leurs âmes, Son importance sur le plan religieux peut être agrémentée par le fait qu'elle a été citée 32 fois dans le Coran, dont 27 fois évoquée simultanément avec la Salat (prière obligatoire) (Lahlou, 2018). Il s'agit d'abord d'un acte religieux multidimensionnel qui touche à la fois les volets économique, comportemental et social (Belouafi & Belabes, 2016). La Zakat remplit une fonction primordiale en instaurant un système de solidarité. Elle contribue à la mobilisation des fonds nécessaires au transfert des richesses aux nécessiteux, afin de couvrir les besoins essentiels à la vie, tels que la santé, l'éducation et l'alimentation (Lakhyar & Fekkak, 2019).

L'instrument financier qui est la Zakat est l'un des piliers de l'islam, son concept est simple, et elle consiste à transférer une petite portion de l'excédent des richesses, selon certaines considérations, à une population moins riche.

Les bénéficiaires de la Zakat sont définies par le texte Coranique Surat Tawba verset 60 :

" L'impôt sur l'aumône n'est que pour les pauvres et les nécessiteux, pour ceux qui sont employés à le gérer, pour ceux dont le cœur est attiré « vers la foi », pour « libérer » les esclaves, pour ceux qui sont endettés, pour la cause d'Allah, et pour 'les voyageurs' nécessiteux". « C'est » une obligation de la part d'Allah. Et Allah est Omniscient et Sage"

À l'exception de Zakat Al Fitre, plusieurs catégories de la Zakat existent dont le taux de la taxation est variable et dépend essentiellement de la nature du bien, notamment 2,5%, 5%, 10% et 20% ainsi qu'un barème particulier applicable au bétail (Marzouki & Haitamy, 2021).

Zakat Al-Fitr doit être acquittée par les musulmans aux derniers jours du mois du Ramadan jusqu'au 1er jour du mois "Chaouel" de l'année lunaire et obligatoirement avant la prière de Eid Al Fitr.

4. Théories mobilisées

Afin de mettre en lumière les liens entre la Zakat, la gouvernance des fonds et le financement des très petites entreprises, la présente étude s'appuie sur trois cadres théoriques

complémentaires : la théorie des parties prenantes, la théorie de l'agence et la théorie de l'entreprise fondée sur la charia.

- ***La théorie des parties prenantes***

Cette théorie a initialement été consacrée aux relations qui unissent les actionnaires, avant de suggérer que les intérêts de tous les intervenants sont également pris en compte et que cela a un impact sur les travailleurs, sur les fournisseurs, sur les clients, sur la société (R. Edward Freeman & John McVea, 1984). Dans le cadre de la présente étude, cette approche permet également d'intégrer les donateurs et les bénéficiaires de la Zakat, notamment les TPE.

Dans cette perspective, la Zakat constituant un acte religieux et un devoir de bienfaisance qui peut être lié directement aux responsabilités sociétales, les TPE qui s'acquittent de la Zakat ou qui en bénéficient pour maintenir leur activité, peuvent contribuer ainsi à un mieux-être de la communauté. La Zakat peut donc être considérée comme un moyen de renforcer la stratégie des TPE dans le respect de leurs obligations religieuses et à l'égard de leurs parties prenantes.

- ***La théorie de l'agence***

La théorie de l'agence explique que dans une entreprise, deux parties interagissent. Ces parties sont les propriétaires de l'entreprise (actionnaires) et les dirigeants de l'entreprise. L'actionnaire est le principal, tandis que le gestionnaire est la personne qui est autorisée par les actionnaires à diriger l'entreprise, appelée agent (Michael C. Jensen & William H. Meckling, 1976). Mais d'une part, les agents disposent de plus d'informations par rapport au principal de l'autre côté, ce qui provoque l'asymétrie d'information. La théorie d'agence considère l'entreprise comme un ensemble de contrats entre diverses parties prenantes, mettant en lumière les coûts d'agence (OUDGOU & ZEAMARI, 2019).

- ***Théorie de l'entreprise islamique fondée sur la charia***

La Théorie de l'entreprise charia est une entreprise charia qui a été conçue dans le respect des principes de l'islam. La théorie de l'entreprise charia (SET) précise que la responsabilité s'exerce à l'égard de l'entreprise et des parties prenantes au sens large. Bien entendu une entreprise vise essentiellement à maximiser ses bénéfices, alors qu'en intégrant la théorie charia un équilibre entre les valeurs individualistes et les valeurs altruistes (philanthropiques), ce qui est en harmonie avec les objectifs de l'islam qui incite les gens à se soucier non seulement de leurs intérêts personnels (actionnaires), mais aussi du bien-être des autres (parties prenantes). (Ririn IRMADARIYANI et al., 2024)

5. Revue de littérature

La littérature examinée peut être organisée en trois thèmes principaux : les études sur l'intention de paiement et l'institutionnalisation de la Zakat, les recherches portant sur ses impacts économiques et sociaux, et les analyses comparatives qui apportent des éclairages sur le contexte marocain. Dans ce cadre, la plus grande partie des études s'appuie sur la théorie du comportement planifié (TCP) pour analyser les déterminants de l'intention de paiement et de l'institutionnalisation de la Zakat, alors que d'autres études accordent plus d'importance aux impacts macroéconomiques et sociaux de la Zakat.

De nombreuses études ont examiné les facteurs déterminants de la volonté de s'acquitter de la Zakat et les conditions de son institutionnalisation au Maroc. Ces travaux font généralement appel à la TCP pour expliquer pourquoi les individus préfèrent s'acquitter de la Zakat par le biais d'une institution officielle, plutôt que de manière informelle. Dans cette perspective (Yerrou et al., 2023) montrent que les déterminants comme la confiance, l'attitude, la perception de la gestion par l'État, la facilité de paiement et la connaissance sont des éléments

importants qui ont une signification positive sur l'intention des Marocains pour le paiement de la Zakat à une institution de la Zakat. À la lumière de ces résultats les chercheurs ont recommandé la mise en œuvre d'un fonds Zakat au Maroc en accordant une intention particulière à la bonne gestion basée sur la transparence accompagnée d'une sensibilisation.

Dans le même registre (Ghaouri et al., 2023) ont pu démontrer que seule l'attitude des citoyens est significative concernant l'intention de paiement de la Zakat à un fonds Zakat au Maroc, et les auteurs précités ont proposé de se baser sur l'éducation pour améliorer cette attitude.

L'étude de (El Houssain Attak, 2020) a porté sur le comportement des musulmans marocains en ce qui concerne l'acquiescement de la Zakat, qui est une obligation à caractère religieux. En se servant de la TCP, cette étude dégage les plus importants facteurs influençant la décision de s'acquiescer de la Zakat. Les résultats montrent que les comportements individuels exercent l'influence la plus forte, suivis par la norme sociale perçue et le contrôle comportemental perçu. La confiance dans les organismes de collecte encourage également cette volonté. L'étude suggère que la Zakat soit rendue formelle au Maroc afin de mieux la collecter et d'en accroître les retombées sociales.

Parallèlement aux recherches axées sur l'intention de verser la Zakat et son institutionnalisation, d'autres études ont examiné ses répercussions économiques et sociales, notamment sur la redistribution des richesses, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale. Dans ce sens, l'article de (Ouissam & Mohamed, 2021) aborde les aspects macroéconomiques liés aux effets que peut avoir la Zakat sur les finances publiques, le marché de l'emploi, l'équilibre monétaire et la demande globale. Les auteurs dans ce papier estiment que la Zakat peut partiellement substituer aux impôts habituels en couvrant de manière directe certaines dépenses sociales, en contribuant ainsi à une meilleure répartition des richesses et en atténuant des inégalités. Ils confirment également que la Zakat permet de renforcer la cohésion sociale et le bien-être des citoyens, et de réduire la pauvreté.

De leur côté les auteurs (Marzouki & Haitamy, 2021) se penchent sur l'impact de l'institutionnalisation de la Zakat en matière de pauvreté au sein de 43 pays du monde islamique, dont le Maroc. Grâce à une régression transversale, les auteurs analysent la corrélation établie entre l'institutionnalisation de la Zakat et les taux de pauvreté. Les conclusions révèlent que l'institutionnalisation de la Zakat parvient effectivement à atténuer la pauvreté de manière significative. En revanche, d'autres variables comme le PIB par habitant, l'indice de développement humain et l'alphabétisation ont une incidence négative sur la pauvreté.

Cette étude suggère donc que la Zakat peut être un instrument important de redistribution des richesses. Elle préconise l'introduction formelle de la Zakat au Maroc en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté.

Les chercheurs (Maha & HOUSSAIN, 2021) considèrent la Zakat comme mécanisme favorisant le développement socioéconomique au sein des sociétés musulmanes. En tant que pilier de la religion islamique, elle va au-delà de la simple charité pour établir un système de redistribution égalitaire des richesses. Ils affirment que son adoption systématique est susceptible de contribuer à la résorption des problèmes de précarité et à la promotion de la cohésion sociale. Cette étude insiste également sur la capacité des institutions modernes de gestion de la Zakat à faire preuve d'efficacité. La Zakat est donc considérée comme un instrument de justice sociale et de dynamisme sur le plan économique.

Enfin, des études adoptent une démarche comparative afin de déterminer les conditions requises au succès de l'institutionnalisation de la Zakat et d'en déduire des enseignements pertinents pour le contexte marocain. Dans cette optique l'étude de (Mennani & Attak, 2022) comparent le modèle de la Zakat dans la Malaisie, Indonésie, Soudan, Arabie Saoudite en parlent de leurs points de forces et défis rencontrés. Il en ressort que la bonne gouvernance des fonds de la Zakat contribue favorablement à une redistribution de la richesse. En conclusion l'institutionnalisation de la Zakat est primordiale pour un développement durable.

L'article de (Attak, 2022) analyse l'impact de la Zakat et montre que son efficacité dépend étroitement d'une gestion institutionnalisée et transparente. Ceci relaté à travers l'expérience réussite de la Malaisie, alors que Maroc son efficacité est limitée vu le manque d'un cadre légal. Ces travaux comparatifs montrent donc que les expériences d'autres pays sont difficilement transposables mécaniquement au Maroc, mais qu'elles offrent néanmoins des repères intéressants qui méritent réflexion. Plus précisément, elles soulignent que le succès d'un fonds de Zakat repose sur plusieurs facteurs : la mise en place d'un cadre juridique bien défini, l'efficacité des mécanismes de contrôle et de gouvernance, un mode de gestion transparent, mais aussi un niveau de confiance des citoyens bien établi.

6. Exemples de fonds fondés sur la Zakat servant au financement des TPE dans le monde

6.1. La Zakat en Malaisie

La Malaisie est un pays à majorité musulmane, dirigé par un Roi (une monarchie constitutionnelle (Ouissam et al., 2023). Selon la constitution, la gestion de la Zakat relève de la responsabilité de l'État par l'intermédiaire du Majlis « conseils islamiques religieux (SIRCS), en plus du contrôle des agences de corruption du gouvernement national qui ont la responsabilité d'examiner les registres et les états financiers des Majlis (Migdad, 2019). La collecte de la Zakat se fait d'une manière décentralisée dans chaque État et digitalisée (CHAKIR et al., 2021). Le tableau n°01 ci-après montre les montants collectés et distribués de la Zakat entre 2016 et 2020.

Tableau n°01 : Zakat collectée et distribuée entre 2018 et 2020 en Malaisie (en RM)

Année	2020		2019		2018	
État	Collectée	Distribuée	Collectée	Distribuée	Collectée	Distribuée
Johor	300 855 626,51	299 837 853,40	311 727 367,23	299 809 512,74	285 784 094,35	261 310 155,66
Kedah	217 913 020,82	195 698 217,47	206 055 559,61	192 622 521,12	183 556 547,63	178 463 803,20
Kelantan	202 654 987,00	185 584 047,39	195 138 060,00	189 017 291,00	183 034 916,35	181 936 430,62
Malacca	100 720 991,88	80 269 854,00	98 838 098,55	96 620 295,08	87 815 011,74	87 073 849,00
Neuf états	144 088 231,79	114 237 224,28	141 521 193,35	123 406 206,16	131 116 487,35	127 748 585,30
Serement	165 260 316,30	134 991 563,56	167 220 290,72	146 767 912,17	138 696 397,46	141 910 722,23
Penang	130 875 632,57	126 581 574,21	121 432 704,21	111 384 871,79	119 734 212,91	101 010 171,69
Argent	191 633 580,59	165 047 590,88	207 187 053,49	196 836 278,44	176 246 175,19	171 489 516,00
Selangor	912 956 543,00	867 227 310,00	855 137 860,00	868 263 524,00	793 679 701,00	829 878 020,00
Étourdi	185 104 612,29	171 122 295,83	178 654 905,67	191 240 463,33	160 718 725,50	163 138 683,29
Sabah	101 788 328,22	88 575 346,45	88 997 519,92	71 621 952,82	79 661 792,60	68 268 316,44
Sarawak	110 374 938,58	71 597 655,81	105 963 561,49	68 143 055,82	-	-
Territoire fédéral	761 851 601,45	526 470 916,70	688 405 441,00	445 352 346,00	658 763 367,96	550 231 376,46

Source : (Yahaya & Halim, 2022) et (JAWHAR, 2024)

La Zakat collectée de l'année n'est pas totalement distribuée dans la même année, et la raison principale de cet écart est dû essentiellement au paiement tardif de la Zakat (Hassan & Nur I'ffah binti Muhammad Nasir, 2016) et (Hassab & NAJAB AMAL, 2021).

Le Baitulmal de MAIM s'est distingué comme l'un des premiers à avoir adopté la microfinance basée sur la Zakat en Malaisie, en utilisant les fonds de la Zakat pour offrir des prêts commerciaux sans intérêt aux personnes à faible revenu. Mais cette expérience n'a duré que deux ans (entre 2014 et 2016) ce qui montre d'une part qu'une telle initiative est possible et d'autre part, que les défis sont importants partant du manque d'expérience et l'expertise de l'entité en question pour gestion la microfinance, à la perception des receveurs des fonds reçus comme un donne vu qu'il s'agit des fonds de la Zakat, ce qui compromet le système de remboursement (Thaidi et al., 2024).

Par la gestion d'un fonds Zakat de 6,9 Millions de Ringgits et d'une subvention gouvernementale, le programme ICHRAF a réussi d'autonomiser 499 entrepreneurs de type Asnaf (éligible à recevoir Zakat) et à la convention de 35 entrepreneurs de recevoir de la Zakat au donneur de la Zakat. Le total des ventes cumulées réalisées par le programme est d'environ 24,2 Million de RM soit une augmentation de 10% des 379 entreprises, en plus de la création de 218 postes d'emploi. Le gouvernement Malaisien désire à la fois étendre iTEKAD à tout le pays et faire en sorte que différentes institutions financières déploient des programmes de financement à caractère social similaires (Bank Negara Malaysia, 2022, p. 2022-2026).

À signaler l'existence d'autres programmes qui partagent les mêmes objectifs et qui sont aussi basés sur des fonds de philanthropie (Don, Zakat et Waqf) ou aussi des subventions et qui ne sont pas inclus dans le programme iTEKAD, à titre d'exemple, le programme Tunas Perintis Usahawan qui vise à promouvoir les microentreprises parmi les Asnaf, le programme AZAM (Alliance Islamic Bank) qui offre de l'aide productive via prêt sans intérêt (Qard al-hasan) et le programme Zakat Selangor (éco. dev.) qui vise au soutien économique des méritants via financement d'activités productives.

À signaler l'existence d'autres programmes qui partagent les mêmes objectifs et qui sont aussi basés sur des fonds de philanthropie (Don, Zakat et Waqf) ou aussi des subventions et qui ne sont pas inclus dans le programme iTEKAD, à titre d'exemple, le programme Tunas Perintis Usahawan qui vise à promouvoir les microentreprises parmi les Asnaf, le programme AZAM (Alliance Islamic Bank) qui offre de l'aide productive via prêt sans intérêt (Qard al-hasan) et le programme Zakat Selangor (éco. dev.) qui vise au soutien économique des Asnaf via financement d'activités productives.

Tableau n°02 Banque participante au programme iTEKAD en Malaisie :

N°	Banque participante	Objectif	Caractéristiques du financement
1	AmBank Islamic (Programme iTEKAD)	Formation à l'entrepreneuriat avec le soutien d'une infrastructure numérique aux entrepreneurs d'Asnaf	Zakat restituée et accès aux facilités de microfinancement
2	Banque islamique (iTEKAD Bangkit)	Octroyer des prêts bénévoles / Qard pour le démarrage et l'expansion d'une entreprise	Fonds de donation Facilité de microfinancement
3	Banque islamique (iTEKAD En avant « Maju »)	Microfinancement pour l'emploi	Fonds de donation Facilité de microfinancement
	Banque Muamalat (iTEKAD Mahabbah)	Octroyer des financements en qard pour soutenir les micro-entreprises	
4	CIMB rider entrepreneur	Créer des opportunités d'emploi afin d'établir un revenu stable	RSE, waqf en liquidité, fonds de Zakat et facilités de microfinancement
5	Public islamique	Offrir aux micro-entrepreneurs une formation adaptée à leur centre d'affaires respectif à un stade précoce	Fonds de donation Facilité de microfinancement
6	RHB Islamic Bank	Stratégie de renforcement des capacités B40	Zakat restituée et facilités de financement des PME
7	BSN Bank (MulaNiaga)	Faciliter la bancabilité des participants en leur offrant une formation, un accompagnement et un financement par tranches.	Retour de la Zakat avec l'obtention d'un diplôme dans les établissements de microfinancement
8	Banque des PME «SME Bank » (iTEKAD Penjana Komuniti)	Offrir une formation, un accompagnement à court terme et un capital d'amorçage en guise de soutien financier	Zakat restituée / CSR Contribution et accès aux facilités de microfinancements
	SME Bank (iTEKAD Ishraf)	Offrir une formation, un accompagnement à moyen terme et un capital de lancement en guise de financement.	

9	Agrobank par le biais du programme Hijrah Asnaf, programme Tanaman Usahawan Asnaf, etc.	Offrir des ressources et une formation technique et entrepreneuriale	Zakat restituée et accès aux facilités de micro-financement
10	Maybank islamique (Aspiration des femmes)	Renforcer l'économie pour les femmes dans les micro-entreprises	Zakat restituée et accès aux facilités de micro-financement
11	Bank Rakyat (Rakyatpreneur) Bank Rakyat (Unipreneur)	Soutenir les entrepreneurs de l'asnaf par l'accompagnement, le mentorat et le suivi	Subventions financées par la Zakat pour l'expansion des entreprises
12	Hong Leong (Affaires Business Foundation Program) Asnaf marginalisée Programme de renforcement des c	Offrir un financement et une formation aux groupes marginalisés et à faibles revenus pour qu'ils se lancent dans un programme d'entrepreneuriat.	Prêt bénévole financé par la RSE fonds Bourse financée par la Zakat et accès à des facilités de microfinancement

Source : Ramli et al., 2024

La Malaisie déploie des efforts pour aider les petites entreprises sur le plan financier, sur le plan de formation, et d'accompagnement et ce en utilisant les programmes de microfinance via des banques ou des institutions de la philanthropie en utilisant des fonds provenant soit de la Zakat, Don, Waqf et des subventions dans un souci de préserver les postes d'emplois créés par ces petites entreprises voir les augmenter, l'augmentation de leurs chiffres d'affaires, les rendre à leur tour payeurs de la Zakat.

6.2. La Zakat en Indonésie

L'Indonésie est un archipel divisé en 34 provinces, La gestion de la Zakat en Indonésie est régie par la loi n° 23 de 2011 sur la gestion de la Zakat qui a ratifié l'ancienne loi n° 38 de 1999 (BAZNAS, 2021). La loi en question précise que la collecte de la Zakat demeure d'une nature volontaire et non obligatoire (CHAKIR et al., 2021), et que la gestion de la Zakat en Indonésie est assurée par trois OPZ, à savoir BAZNAS «Agence nationale Amil Zakat», LAZ « Institution Amil Zakat » et l'unité de collecte de la Zakat « UPZ » (BAZNAS, 2021).

Par ailleurs, BAZNAS a pour objectif d'être la meilleure et la plus digne de confiance des organisations de gestion de la Zakat dans le monde, dans ce sens, une étude menée en 2021, montre que les variables de la religiosité et du revenu ont un effet significatif sur la collecte. Cela signifie que plus le niveau de croyance religieuse et de revenu est élevé, plus l'intérêt pour le paiement de la Zakat est important (Rini Hayati Lubis, 2021).

En l'Indonésie, le potentiel économique de la Zakat est énorme, mais la collecte réelle ne représente qu'un faible pourcentage du potentiel en question, par exemple en 2019 le potentiel de la Zakat est de l'ordre de 233 Milliards de rupiahs (IDR) uniquement 10,2 Milliards de rupiahs qui a pu être collecté soit 4.37%, de même en 2020 le potentiel a été 327,6 Milliards de rupiahs la collecte n'a pas dépassé 12,4 Milliards de rupiahs soit environ 3,7% du potentiel théorique (BAZNAS, 2021).

Parmi les programmes de lutte contre la pauvreté et de libérer la population vulnérable de l'emprise de prêts avec intérêt (Riba) via les fonds Zakat en Indonésie on trouve BAZNAS Sumatra Nord, BAZNAS Semarang, Bina Mitra Mandiri – Kota Semarang, Baitul Qiradh BAZNAS, Microfinance Masjid (BMM) ...etc.

Le tableau n°03 ci-après regroupe certains programmes en précisant leurs caractéristiques :

Tableau n°03 : Programme de microfinance des entreprises en Indonésie

Programme	Nature de financement accordé	Montant	Cible	Objectif
Baznas Sumatra Nord	Qard Hassan via Fonds Zakat (Prêt sans intérêt) – remboursable sur 10 mois	1 M IDR – 1,5 M IDR	Citoyens de la province ayant des petites activités commerciales	Soutenir les petites activités génératrices de revenu stable
BAZNAS Kota Semarang	Qard Hassan via Fonds Zakat (Prêt sans intérêt) – remboursable sur 10 mois	2 M IDR par palier de 500 000 IDR	Résident de la province ayant de petites entreprises	Libérer la population vulnérable de l'emprise de prêts avec intérêt (Riba)
BAZNAS : Programme Ritel (Z Mart, Z Chicken et Z Auto)	Don	-	Les citoyens ayant des activités commerciales	Pour améliorer le service et chiffre d'affaires
BAZNAS : Banque Zakat Mikro (BZM)	Selon les fonds existants	Selon les fonds existants	Les micro entreprises	Aide aux Micro entreprises
BAZNAS : Santripreneur	-	-	Entrepreneurs de TPME qui sont diplômés et qui étudient au niveau final.	Renforcement des TPME économiquement indépendants conformément à la charia

Sources : Elaboré à partir du rapport (BAZNAS, 2023) et l'article (Asni et al., 2023)

À la lumière des expériences malaisienne et indonésienne, il semble qu'un système fondé sur la zakat soit susceptible, sous certaines conditions, de contribuer au soutien des activités productives et des petites entreprises. Ces expériences montrent en revanche que l'efficacité d'un tel mécanisme est fortement tributaire de la qualité de la gouvernance, du cadre institutionnel, de la méthode de collecte et de la confiance que lui accordent les bénéficiaires et les contributeurs. En ce qui concerne le Maroc, ces enseignements constituent plutôt des points de référence analytiques que des modèles directement transposables.

7. Fonds spécial Zakat au Maroc

La Zakat n'est pas réglementée au Maroc, le citoyen a le droit de donner sa Zakat quand il veut et à qui il veut, ceci selon leurs convictions loin du contrôle de l'État ou d'une institution spécialisée.

Les dirigeants au Maroc ont toujours eu l'idée d'instaurer un système de collecte de la Zakat. En effet, en 1979, le Roi Hassan II a abordé ce point, et en conséquence le gouvernement Marocain a créé un fonds spécial Zakat, et a été publié dans la loi de finances de 1980 n°38-79. Cependant le fonds spécial en question n'a pas été activé à ce jour faute d'absence de textes d'application. En 1998 et 1999, le ministère Habous et des Affaires islamiques et le ministère des Finances ont collaboré pour préparer des propositions pour opérationnaliser ce fonds (Ghaouri et al., 2023). Ce travail n'a jamais été rendu public et aucune action n'a été concrétisée dans ce sens à ce jour.

Aucune raison officielle n'est clairement établie concernant l'ajournement de ce projet, bien que la crise économique sévère marquée par la croissance de la dette extérieure et le déséquilibres macroéconomiques a débuté au Maroc en 1980. En conséquence le Maroc a adopté le Programme d'ajustement Structurel (PAS) sous la tutelle de la Banque Mondiale et du fonds Monétaire International (FMI). Bien entendu que ce climat n'est pas du tout favorable

à l'instauration d'un tel fonds, et peut constituer l'un des freins qui ont empêché l'activation de ce fonds à l'époque.

D'autre part, et d'après l'article 28 de la loi de finances 2023, les fonds spéciaux qui n'ont pas donné lieu à des dépenses pendant trois années consécutives sont supprimés au terme de la troisième année par la loi de finances qui suit et leur solde pris en recette au budget général. À croire ce texte, ce fond peut être radié.

À l'échelle internationale, l'avancement de la mise en place d'un fonds Zakat n'est pas toujours évident, et il rencontre plusieurs contraintes. Cependant des pays en l'Asie se sont distingués, par exemple, un projet encore plus compliqué est mené à l'initiative du gouvernement Malaisien pour créer un fonds Zakat international en 2008, même si la doctrine islamique préconise que la Zakat doit être locale et aucune étude n'appuie cette démarche (Abrighach, 2021). Ainsi, la situation marocaine est marquée par l'absence d'un cadre institutionnel spécifique à la zakat, mais aussi par la persistance d'obstacles juridiques et opérationnels, qui soulignent l'importance de se pencher sur les conditions concrètes dans lesquelles ce fonds pourrait à l'avenir devenir une réalité.

8. Les besoins de financement des TPE

Au Maroc, est considérée comme TPE toute société à caractère industriel ou commercial dont l'effectif ne dépasse pas 10 travailleurs permanents et le montant du chiffre d'affaires sur une année, hors taxe sur la valeur ajoutée, n'excède pas 3 millions de dirhams (Zouitene & Bensbahou, 2020). Les TPE-PME représentent 93% des sociétés privées dont 64% sont des TPE, Les TPE représentent 50% des investissements (Salma & DAAMOUCH Mohamed, 2021).

Plusieurs programmes ont été lancés par les gouvernements Marocains pour soutenir les TPE, ils visent essentiellement à aider les TPE pour augmenter leurs chiffres d'affaires, contribuer à créer ainsi des emplois, à favoriser l'innovation en particulier dans le domaine de l'industrie. Parmi ces programmes : INTELAKA, Imtiaz, Tatwir, Moussanada, Rawaj...etc, en plus, 20% de la commande publique ont été réservés aux TPE et PME conformément à l'article n°156 du Décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Malgré ces efforts, les TPE ont toujours du mal à satisfaire leurs besoins en financement, en raison des procédures strictes des organismes de financement (banques et organismes de microcrédit), en particulier après l'effet néfaste de la pandémie Covid 19.

En plus, les TPE doivent faire face aux nouvelles dispositions depuis la loi de finances 2023 selon lesquelles le taux de l'IS augmentera progressivement sur quatre ans de 10% à 20% pour les entreprises réalisant un bénéfice net moins de 300 000 DH à compter du 01/01/2023 : 12,5%, à compter du 01/01/2024 : 15%, à compter du 01/01/2025 : 17,5% et à compter du 01/01/2026 : 20%. Tous ces facteurs témoignent d'une situation où, malgré leur poids économique et les politiques publiques en vigueur, le financement des TPE marocaines demeure confronté à des contraintes de nature structurelle, justifiant la recherche d'autres mécanismes, notamment ceux liés à la finance sociale.

9. Les TPE en difficulté

Le processus de faillite est progressif dû à une défaillance de l'entreprise qui emprunte un processus dynamique, en particulier pour les petites entreprises qui disposent d'une part de peu de ressources et d'autre part, qui dépendent fortement aux acteurs principaux de son environnement (Crutzen & Van Caillie, 2009). L'entreprise tombe premièrement sous le coup des conséquences économiques, et ensuite sous celui des conséquences financières puis légales. Ce dernier découle directement des deux conséquences précédentes. Par ailleurs, les

conséquences économiques sont liées aux problèmes de rentabilité qui engendrent des pertes importantes, alors que les conséquences financières commencent au moment où les actifs de l'entreprise ne peuvent plus couvrir ses créances, et le dernier implique l'insolvabilité de l'entreprise et cessation de paiement de ses créances exigibles.

Pour les très petites entreprises, cette vulnérabilité est accentuée par un faible niveau de fonds propres, un recours limité à des financements externes, et une forte dépendance vis-à-vis de la trésorerie d'exploitation, ainsi qu'une grande sensibilité à la conjoncture économique.

Le profil de l'endettement des entreprises marocaines illustre clairement ces vulnérabilités, en particulier pour les très petites entreprises.

10. Endettement des entreprises au Maroc

Une analyse de l'endettement des entreprises a été menée par BAM (Bank Al-Maghrib) via une étude sur une période de 2017 à 2021, et sur un échantillon de 58 000 de sociétés non financières, ces entreprises représentant un chiffre d'affaires total de 694 Milliards de dirhams (Bank Al-Maghrib, 2022).

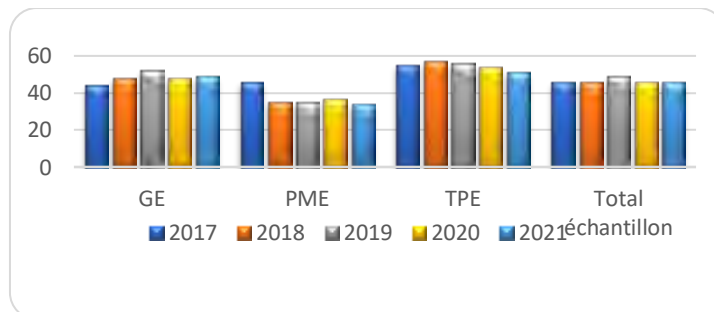
Les secteurs d'activités ayant une représentation distinguée sont le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de Motors d'un taux de 35%, suivi par le secteur de la construction de 27% et enfin le secteur de l'industrie manufacturière de 10%

- Endettement financier à moyen et long terme (MLT)

A la fin de 2021, Les TPE de l'échantillon de l'étude en question, affichent un taux d'endettement MLT 53% soit une somme de 18 milliards de dirhams de dette financière.

Le schéma suivant présente l'évolution du taux d'endettement à MLT des sociétés endettées de l'échantillon en question :

Figure n° 01 : Évolution de taux d'endettement MLT – par taille



Source : OMPIC, MEF, calculs BAM

Le schéma montre que le taux d'endettement concernant les TPE est toujours supérieur à 50% sur la période de l'étude.

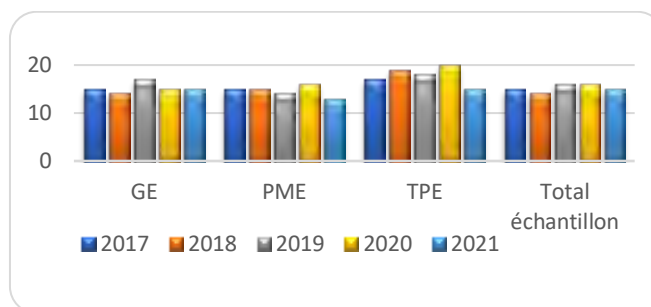
- Endettement financier à court terme (CT) :

Pendant la période l'étude, l'évolution de la dette de trésorerie par rapport au chiffre d'affaires (CA) des sociétés en question dépend de la taille de l'entreprise et de l'année en question.

En général, et après l'examen des résultats, il est constaté que le taux minimum sur la période considérée est de 15% pour les TPE enregistrées en 2021, ceci peut être expliqué par l'arrêt de la politique de support Damane Relance et Damane Oxygène.

D'autre part, le nombre total des entreprises au Maroc au mois d'Aout 2023 a atteint 2.138.679 dont 86,2% sont des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 3 MDH, on peut conclure qu'en 2023 le nombre des TPE est de 1.843.541.

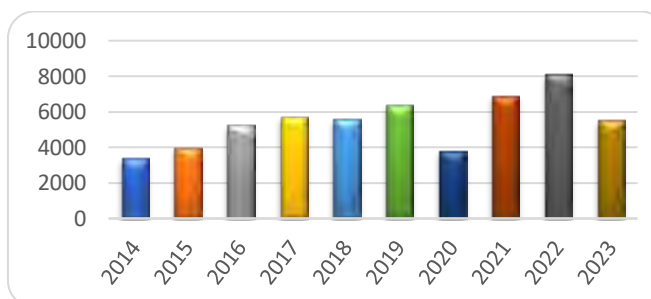
Figure n° 02 : Évolution de la dette CT / CA - par taille



Source : OMPIC, MEF, calculs BAM

Le nombre des entreprises radiées est de 5525 au mois d'Aout 2023 dont la majorité est composée des TPE. L'évolution et la répartition par secteur d'activités des entreprises radiées sont données par les graphes suivants :

Figure n°03 : Évolution des radiations des entreprises au Maroc arrêté au mois 08/ 2023



Source : OMPIC

Il est constaté que le secteur du commerce est le plus concerné par la radiation de 30,5% suivi par le secteur service divers de 21,2% et de BTP et activités Immobilières de 20,1%.

La somme totale de 18 milliards de dirhams de dette financière montre que les entreprises en question cherchent à financer leur activité via tous les moyens possibles. En effet, le suivi bancaire participe significativement à prolonger la durée de vie de la TPE (ELAFI, R et al., 2021), mais en général les programmes de financement dédiés à la PME (Petite et moyenne entreprise) et TPE, ne font qu'augmenter leurs charges financières, sachant que la majorité de ce type d'entreprise n'ont pas de produits financiers, particulièrement les TPE, ce qui impacte directement leur résultat net.

Pour cela, tout autre moyen de financement pour ce genre d'entreprise qui n'engendre pas des charges financières leur seraient bénéfique. Dans ce sens, il apparaît que les dons sous forme de la Zakat pourraient bien aider les TPE à faire face à cette contrainte à titre d'exemple des dons, des prêts sous forme de Qard Hassan (Prêt sans intérêt) ou des formules qui regroupent à la fois Qard Hassan et les dons.

11. Les formes de financement social des TPE

Les TPE présentent des vulnérabilités au financement (Bank Al-Maghrib, 2023), en effet, les organismes de crédit sont devant une asymétrie de l'information qui ne leur permet pas de mesurer correctement les risques. Cette situation a un impact non négligeable sur leurs décisions de financement de ces entreprises, les conduisant souvent à leur demander des garanties additionnelles. Ces précautions permettent de limiter l'accumulation de créances en souffrance, susceptibles de nuire à ces institutions.

Les TPE jouent un rôle important dans la préservation des petits emplois pour le tissu social le plus défavorisé, le soutien de ces entreprises revient en réalité à lutter contre la précarité sociale. Les différents modes de financement dont il est possible pour une TPE d'en bénéficier, sachant que la majorité des TPE sont dans l'incapacité de fournir des garanties acceptables d'auprès les banques ou les organismes de crédit en général ainsi les jeunes entrepreneurs demeurent responsables du remboursement du capital avec intérêt, qu'ils réalisent ou non un profit ou subissent une perte (Zouitene & Bensbahou, 2020).

Donc ce type d'entreprise a besoin d'un mode de financement social, qui prend en considération leurs particularités, à titre d'exemple, Il existe des possibilités de financement par le biais de business Angels, les investissements en capital-risque ou le prêt informel comme 3F (Friends, Family, and Fools), une autre forme de financement est désormais autorisée au Maroc par la loi 15-18 qui préconise un nouveau financement collaboratif « Crowdfunding » qui peut prendre plusieurs formes, soit un simple prêt, un don ou un investissement (Jihane Afroukh et al., 2023). La finance islamique est considérée comme un outil complémentaire à la finance classique qui peut proposer des produits conformes à la Charia et subvenir aux besoins des entreprises (Morabaha, Mocharaka, Salam...etc) ainsi que des solutions de financement social à travers les institutions de la philanthropie (Zakat, Sadaqah (la charité), et Awqaf.) et des institutions de la Micro-finance islamique et les institutions de coopérations (Quard Hassan et Kafala).

Au Maroc la finance participative (ou islamique) n'a pas encore proposé des financements à caractère social, mais les gouvernements marocains ont lancé plusieurs programmes garanties par l'État en collaboration avec les banques marocaines à travers la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE) S.A sous la dénomination "Tamwilcom" (il s'agit de la nouvelle dénomination de la Caisse Centrale de Garantie -CCG- après sa transformation en S.A en 2021) pour offrir aux petites entreprises la possibilité de financement. Ces programmes visent essentiellement à aider les entreprises (y compris les TPE) parmi ces programmes : Intelaka, Rawaj, Istitmar, Mowakaba, Tatwir vert, Tatwir innovation, Nawat, Inmaa , Salama PME , Intelaka, Imtiaz, Tatwir, Moussanada, Rawaj, Indh, Forca, Fdpi, Foman...etc (Maroc PME, 2022).

Le tableau n°04 ci-après regroupe un nombre de programme par ceux précités pour plus de détail :

Tableau n°04 : Programmes proposés par l'État pour soutien financier aux entreprises

Programme	Cible / Conditions	Objectifs	Montant de l'aide
Damane Intelak	TPE / Auto-entrepreneurs / Jeunes	Financement de projets en zones urbaines	Crédit jusqu'à 1,2 MDH, taux 2% HT, sans garantie personnelle, durée 7 ans max
Intelak Al Moustatmir Al Qarawi	Porteurs de projets en milieu rural	Soutien à l'entrepreneuriat rural	Crédit jusqu'à 1,2 MDH, taux 1,75% HT, sans garantie personnelle, durée 7 ans max
TPE Start-Up (prêt d'honneur)	Bénéficiaires des deux volets précédents (crédit ≤ 300 000 DH)	Besoin en fonds de roulement complémentaire	Prêt gratuit (0%), jusqu'à 50 000 DH, soit 20% du crédit principal, remboursement en 5 ans sans intérêt ni garantie
Istitmar	TPME industrielles/ entreprises existantes ou en amorçage un chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 10 MDH pour TPE et 10 à 200 MDH pour PME. Opérant dans l'industrie.	Soutien à l'investissement industriel fort potentiel de croissance et disposant d'un projet de développement créateur de valeur ajoutée et d'emplois	Prime de 30% de l'investissement, Pour TPE apport en fonds propres de 10% avec plafond de 2 MDH
TATWIR Croissance Verte	TPME industrielles / TPE: CA≤10 MDH et PME: 10<CA≤ 200 MDH	Accompagnement vers la décarbonation et le	Prime d'investissement de 30% (plafond de 10 MDH pour les PME et 1,5 MDH pour les TPE) ; prise

		développement de produits et process verts	en charge jusqu'à 50% des dépenses d'innovation ; jusqu'à 80% (PME) et 90% (TPE) pour les actions de conseil et d'expertise technique
Tatwir – R&D et Innovation	Startups et PME industrielles dont le CA ≤ 200 MDH + Opérant dans le secteur industriel ou une activité liée à l'industrie	• Appui A La Valorisation De Brevets • Appui Aux Projets De R&D Ou d'innovation Industrielles	• 80% des frais de prestations liées au développement et à la valorisation des brevets. • Une contribution de 60% des frais de prestations sous-traitées, d'intrants, de consommables et d'outillages nécessaires au développement produit/process. • 30 % des frais d'investissement matériels et immatériels liés à l'industrialisation en phase pilote
Nawat	TPE, autoentrepreneurs agissant dans une activité de transformation. Et CA < 10 MDH	Renforcement des capacités entrepreneuriales • Initiation à la gestion financière • Accès aux marchés et marketing • Accès au financement. Les actions d'accompagnement sont réalisées par des experts et des conseillers techniques de qualité	Maroc PME prend en charge le coût total des actions d'accompagnement
Inmaa	TPME industrielles / 10 < CA ≤ 200 MDH	Appui aux entreprises pour l'amélioration de leur productivité et le renforcement de leur compétitivité	Maroc PME prend en charge le coût de la prestation à hauteur de 80% pour les PME
Salama PME	Les unités industrielles identifiées à risque, par les comités techniques régionaux, exerçant dans des conditions précaires et défaillantes en termes de sécurité et de conditions de travail	Mettre à niveau la sécurité et santé au travail	100% pour assistance / plafond 30 000 dh+ équipements SST (50% location /plafond 36000dh + 30%acquisition équipement /plafond 34000 dh)

Sources : Elaboré à partir de (Maroc PME, 2022) et site web <https://www.mcinet.gov.ma/> et <https://www.tamwilcom.ma/> consulté le 03/05/2025

Malgré les efforts de l'État dans la mise en place d'une panoplie de programme de financement cités ci-dessus qui ont pour but de soutenir les TPE, plusieurs freins entravent l'atteinte des objectifs escomptés. Et d'après OMPIC plusieurs TPE sont radiés chaque année, les analyses effectuées montrent un endettement élevé soit à court terme qu'à moyen terme. Donc d'autres programmes de financement basés sur le concept de la philanthropie peuvent être une partie de la solution, en particulier ceux basés sur la Zakat.

12. Estimation du potentiel de la Zakat au Maroc

Il est difficile de donner une estimation exacte de la Zakat, la Zakat potentielle dépend essentiellement des opinions des savants, et puisqu'il n'y a pas d'obligation par État, chacun peut faire sa propre estimation, selon ses convictions religieuses. Dès lors, plusieurs ont essayé de mener une étude pour pouvoir construire une estimation logique de la Zakat, en se basant

sur des hypothèses de départ issues des opinions doctrinales retenues. Leurs résultats demeurent de nature théorique, bien qu'ils permettent néanmoins une certaine approximation de ce potentiel.

Une étude récente de (A. Lahjouji & Lahjouji, 2024) a dégagé une estimation de la Zakat au Maroc en se basant sur deux méthodes différentes. la première est basée sur une modélisation des hypothèses des opinions des savants Z1, Z2 et Z3 mise en place précédemment par (Monzer, 1989), il s'agit de l'avis de la majorité des savants (Z1), suivi par le point de vue du savant Al-Qaradawi (Z2) et enfin la version modifiée des opinions Al-Qaradawi (Z3). La deuxième méthode consiste principalement à supposer que les payeurs de la Zakat sont les personnes qui se situent au sein de quantiles et quartiles supérieurs des revenus totaux.

Les résultats de son estimation sont récapitulés au tableau n°05 ci- après :

Tableau n° 05 : Estimation de la Zakat du Maroc, en se basant sur deux méthodes

	2019	2020	2021
PIB Milliards de dollars US	291.44	276.39	309.10
Potentiel de la Zakat basé sur Z1 (milliards de dollars)	5.24	4.975	5.56
Potentiel de Zakat basé sur Z2 (milliards de dollars)	11.22	10.64	11.90
Potentiel de Zakat basé sur Z3 (milliards de dollars)	12.64	11.99	13.41
Collecte potentielle de la Zakat Milliards de dollars (sur la base de Q5)	3.27	3.24	3.63
Collecte potentielle de la Zakat (milliards de dollars) (sur la base du Q4)	1.40	1.38	1.55
Collecte potentielle de la Zakat Milliards de dollars (sur la base de Q4+Q5)	4.67	4.62	5.18

Source : basé sur l'article (Lahjouji & Lahjouji, 2024)

Selon le tableau n°05 les valeurs de la collecte des années 2019, 2020 et 2021 ont atteint une valeur minimale de 46.2 milliards de dirhams en 2020 et un maximum de 134,1 milliards de dirhams en 2021. (Pour simplification nous considérons que 1\$ = 10 MAD)

L'étude menée par (Haddad & Mosaid, 2024) a dégagé une estimation de la Zakat au Maroc pour la période allant de 2012 à 2022 selon deux méthodes (classique et alternative). La méthode classique aboutit à une projection de la Zakat du Maroc entre 3,46% et 3,96% du PIB, en revanche la méthode alternative conduit à une projection de la Zakat du Maroc entre 1,97% et 2,30% du PIB.

Une autre étude aussi optimiste a été menée sur la période 2011 - 2020, montre que la Zakat qui peut être collectée au Maroc s'élèverait en moyenne entre une valeur minimal de 17 et une valeur maximale de 47 Milliards de dirhams, d'autre part, les valeurs maximales de la collecte sont constatées en 2019 avec une minimale de 21 et un maximal de 55 milliards de dirhams, alors 2011 a enregistré les plus faibles valeurs (min 16 et max 42 milliards de dirhams).

(Attak, 2022).

Ces estimations potentielles sont fortement tributaires de la manière à laquelle les chercheurs se sont basés préalablement à l'étude. Tous les érudits et spécialistes en islam ne partagent pas le même point de vue quant à la façon dont il faut calculer la base de la Zakat, qui a pour fondement les doctrines islamiques ainsi que les nouvelles formes de richesse apparues qui n'existaient pas à l'époque du Prophète et ne sont pas mentionnées dans ses paroles (Monzer, 1989), tandis que le débat va au-delà de la forme de la richesse qui devraient être incluse dans la base de la Zakat, indiquant que toute propriété excédant l'usage de la personne devrait être assujettie à la taxation sous forme de Zakat (Haddad & Mosaid, 2024).

D'autre part, ce potentiel reste théorique et il est toujours supérieur de très loin de ce qui peut être collecter, en général le taux de collecte par rapport au potentiel de collecte estimé ne dépasse pas 10%, par exemple le taux de collecte en Indonésie en 2019 est de 4,3% et en 2020 est de 3,5%, en effet, le potentiel estimé en Indonésie en 2019 s'élève à 233 840 Milliards d'IDR alors ce qui a été pu collecté est 10 200 Milliard d'IDR uniquement (Fauzia et al., 2021), de même pour l'année 2020 s'élève à 230 000 Milliards d'IDR, mais la collecte s'élève

uniquement à 8 000 Milliard d'IDR selon l'Agence Nationale de la Zakat (BAZNAS) (Hasan, 2021).

Cependant il est constaté qu'en Malaisie le potentiel de la Zakat estimé reste important, mais le taux de collecte effective est faible qui est de 54,1%, certes il est plus important que celui de l'Indonésie (4,3% - 3,5%), mais il reste d'une somme importante à collecter, en effet, la collecte effective de la Zakat en 2018 est de 2 997 474,291.08 RM alors que le potentiel estimé est de 5 542 149 945.00 RM soit un écart de 2 544 675 653.92 RM (Nor Paizin & Sarif, 2021).

Dans tous les cas, le montant de la Zakat est reste important même si l'écart entre les valeurs estimées et celle collectées est non négligeable. Pour cela, les payés en question n'épargnent aucun effort pour améliorer ce ratio, par l'instauration des plateformes digitales, E- Zakat, les guichets Zakat dans les agences, les chèques, les guichets mobiles, par des campagnes de sensibilisation, par des mesures qui visent la transparence dans la distribution de la Zakat, dans le bon management ...etc (Wan Halim et al., 2022) (Asni et al., 2023). Le fonds Zakat s'avère alors un moyen important de financement du secteur social en sachant que la totalité de la Zakat doit être destinée aux catégories désignées par le Saint Coran.

Donc il est alors possible de réserver une partie des revenus collectés en question pour qu'ils soient attribués au financement des TPE en difficulté à titre de prêt ou sous forme d'un Don, ou aussi pour le financement du nouveau projet « Start-Up » pour les jeunes qui remplissent certaines les conditions.

13. Discussion

La Zakat est un moyen de solidarité et de financement dans l'économie islamique, dont la vocation première est de répondre aux besoins immédiats des personnes nécessiteuses. Toutefois, le potentiel important de Zakat peut être utilisé pour soutenir les petits projets en difficulté et qui ne disposent pas des garanties nécessaires pour accéder au financement des organismes de crédits spécialisé.

L'affectation d'une partie des fonds collectés au titre de la Zakat pourrait permettre à certaines TPE de continuer à exister et à surmonter les obstacles que toutes entreprises en activité peuvent rencontrer sachant que les entrepreneurs sociaux sont victimes d'exclusion financière (Jihane Afroukh et al., 2023), un tel mécanisme de solidarité pourrait être envisagé soit sous forme de dons, soit sous forme de prêts sans intérêt, selon la situation des bénéficiaires. Il pourrait avoir un rôle central dans la continuité d'existence des TPE en question, et maintenir les postes d'emplois créés par ce type entreprise et ainsi réduire le chômage.

Il s'avère alors que l'activation du fonds de la Zakat pourrait dynamiser davantage l'économie en parallèle avec les autres programmes de développement mise en place par État. Le fonds spécial de la Zakat déjà existant au Maroc, s'il est activé, un système pourrait être créé et être structuré de manière à consacrer une partie des ressources collectées au soutien des TPE en difficulté. Une telle démarche permettrait de voir la zakat non seulement comme un instrument de solidarité, mais également comme un mécanisme de financement et de développement des entreprises, en particulier des très petites entreprises.

Il va sans dire qu'une telle institution serait exposée à plusieurs risques par rapport à son mode de gestion (frais de gestion élevée, détournements des fonds, financements des activités illicites de point de vue chariatique, déséquilibres entre les régions ...etc), d'autre part plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de l'échec ou de la réussite d'une telle institution au Maroc, qui dépendrait probablement des facteurs comme le revenu, la religiosité, la digitalisation, la confiance ...etc.

D'autre part, il ne faut pas envisager la Zakat comme un substitut au système fiscal actuel, en effet, l'institution de la Zakat peut jouer un rôle complémentaire par rapport aux programmes de l'état, permettra à l'état de collecter via le fonds de la Zakat et de canaliser les ressources

aujourd'hui dispersées par des initiatives individuelles et de l'exploiter d'une manière efficace et efficiente dans le secteur social.

Plusieurs études ont analysé les déterminants de l'intention de paiement de la Zakat au Maroc moyennant la théorie du comportement planifier notamment les études de (Yerrou et al., 2023) (Ghaouri et al., 2023) (LAHJOUI, 2020) (El Houssain Attak, 2020), leurs recherches ont débouché par déterminée les facteurs influençant significativement l'intention, de paiement de la Zakat à une institution gérée par l'État, ces facteurs sont généralement la confiance, l'attitude, la connaissance de base, l'éducation, la qualité de service, la compétence, la technologie, la transparence...etc.

En adoptant une approche progressive, le gouvernement pourrait envisager la mise en place d'un système réglementé et volontaire, accompagné de certaines mesures encourageantes pour les contributeurs, comme des avantages fiscaux. Une telle approche pourrait s'appuyer sur la digitalisation de la collecte et de la redistribution, un ciblage rigoureux des groupes éligibles, la faculté pour les donateurs d'orienter leurs versements vers des catégories de bénéficiaires spécifiques, ainsi que la mise en place de dispositifs de traçabilité digitalisés. Cette approche devrait également prévoir la publication régulière de bilans financiers et administratifs conformes à la charia pour renforcer la transparence et la confiance.

14. Conclusion

En guise de conclusion, les TPE au Maroc souffrent souvent l'exclusion financière essentiellement dû au manque des garanties suffisantes exigées par les banques par les banques pour l'octroi de crédits. Par conséquent, nombreux sont ceux qui ont recours à des modalités de financement informelles, telles que l'autofinancement ou les « 3F » (Friends, Family and Fools). Les croyances religieuses de certains dirigeants sont également susceptibles de constituer un obstacle à accéder à certains types de financement classique.(ZAID Hizia & DERRARDJA Nazim, 2020). Dans cette optique, la création de programmes financés par un fonds spécial de zakat pourrait servir de mécanisme complémentaire visant à soutenir les TPE en difficulté.

D'après une étude réalisée par la Banque Al-Maghrib, la dette à moyen et long terme des TPE atteint environ 18 milliards de dirhams. Selon les estimations avancées dans le présent article, le potentiel théorique de la zakat s'avère important. Toutefois, ce dernier n'étant jamais réellement exploité, la prudence s'impose de considérer que les programmes destinés aux TPE ne peuvent couvrir qu'une partie de ces besoins de financement. Partant de cette hypothèse, une telle aide pourrait contribuer à réduire certaines cessations d'activité, à préserver des activités économiques fragiles et à maintenir une part des emplois créés par ces entreprises.

Les résultats de cette analyse devraient être complétés par des recherches empiriques plus approfondies, fondées sur une approche quantitative reposant sur un éventail représentatif ou sur une approche mixte combinant des données quantitatives et qualitatives. Cela permettrait de mieux cerner les conditions de faisabilité, les modalités de mise en place et la portée concrète du recours aux fonds de la zakat en faveur des très petites entreprises

15. Références

- Abrighach, S. (2021). Création d'un Fonds Zakât International : Une nécessité au service de l'humanité. *Recherches et Applications en Finance Islamique*, 5(2), 107-121.
- Asni, F., Yusli, A. Y., & Zulkifli, M. I. (2023). Micro Credit-Qard Hasan Financing Mechanism Through Zakat Funding By Baznas Indonesia. *Journal of Namibian Studies*, 35(1).
- Attak, E. houssain. (2022). Contribution de la zakat à la lutte contre la pauvreté au Maroc : Essai d'estimation. *Recherches et Applications en Finance Islamique*, 6(2), 219-237.

- Bank Al-Maghrib. (2022). *Rapport annuel sur la stabilité financière—Exercice 2022* (10; p. 168). Bank Al-Maghrib. <https://www.bkam.ma/Stabilite-financiere/Publications/Rapport-sur-la-stabilite-financiere>
- Bank Al-Maghrib. (2023). *Rapport annuel sur la stabilité financière—Exercice 2023* (11; p. 168). Bank Al-Maghrib.
- Bank Negara Malaysia. (2022). *Financial Sector Blueprint 2022-2026* (p. 128). Central Bank of Malaysia.
- BAZNAS. (2021). *Indonesia Zakat Outlook 2021* (2021^e éd.). Center of Strategic Studies, The National Board of Zakat Republic of Indonesia. www.baznas.go.id
- BAZNAS. (2023). *Outlook Zakat Indonesia 2023*. BAZNAS.
- Belouafi, A., & Belabes, A. (2016). Tendances de Recherche sur la Zakat dans la Littérature Occidentale. *Etudes en Economie Islamique*, 8(2), 35-68. <https://doi.org/10.12816/0034700>
- CHAKIR, A., EL MESKINE, L., & Adjar, H. (2021). Zakat : A synthesis of selected contemporary Zakat funds' models in Muslim-majority countries. *Revue Internationale Des Sciences de Gestion*, 4(1), 434-449.
- Crutzen, N., & Van Caillie, D. (2009). Vers une taxonomie des profils d'entrée dans un processus de défaillance : Un focus sur les micro- et petites entreprises en difficulté. *Revue internationale P.M.E.*, 22(1), 103-128. <https://doi.org/10.7202/038611ar>
- El Houssain Attak. (2020). Comportement de conformité à la zakat dans un cadre institutionnel : Cas du Maroc. *International Journal of Business & Economic Strategy*, 13, 101-107.
- ELAFI, R, KOBİ, H, & AKAABOUNE, M. (2021). Déterminants de survie des TPE au Maroc : Cas des pharmacies d'officine. *Alternatives Managériales Economiques*, 3(3), 340-358.
- Fauzia, A. S., Mulatsih, S., & Alexandi, F. (2021). Mapping the Potential of Zakat Collection Digitally in Indonesia. *International Journal of Zakat*, 6(3), 1-22.
- Ghaouri, M. H., Kassim, S., Abdullah Othman, A. H., & Zakariyah, H. (2023). Behavioural Intention of Zakat Participants Towards the Zakat Fund in Morocco. *ISRA International Journal of Islamic Finance*, 15(1), 36-53. <https://doi.org/10.55188/ijif.v15i1.484>
- Haddad, A., & Mosaid, F. E. (2024). Estimation du potentiel de la Zakat au Maroc An estimate of Zakat's potential in Morocco. *INTERNATIONAL JOURNAL OF RESEARCH IN ECONOMICS AND FINANCE*, 1(3), 37-57. <https://doi.org/10.71420/ijref.v1i4.33>
- Hasan, Z. (2021). The Potential of Indonesian Zakat for Zakatnomics Improvement—Taxonomic Analysis Techniques. *International Journal of Zakat*, 6(3), 41-54.
- Hassab, S. & NAJAB AMAL. (2021). ZAKAT ET FINANCEMENT SOCIAL : ANALYSE DE L'EXPÉRIENCE DE L'ALGÉRIE ET DE LA MALAISIE. *Revue Économie, Gestion et Société*, 1(28), 1-18.
- Hassan, R. & Nur I'ffah binti Muhammad Nasir. (2016). Prioritization of Zakat Distribution in Selangor and the Federal Territory of Malaysia : Are They Following the Right Distribution Principles According to Shariah? *Intellectual DIscourse, Special Issue*, 435-457. <https://doi.org/10.31436/id.v24i0.928>
- HCP MAROC. (2019). *Enquête nationale auprès des entreprises 2019, Premiers résultats* (p. 29). HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN. <https://www.wmaker.net/testhcp/file/229752/>
- IFSB. (2024). *Islamic Financial Services Industry Stability Report* (p. 123). Islamic Financial Services Board (IFSB). www.ifsb.org
- JAWHAR. (2024, janvier 27). *Statistiques de collecte de la Zakat pour l'ensemble de la Malaisie*. https://baitulmal.jawhar.gov.my/zkt_statistik_stat.php
- Jihane Afroukh, Abdenbi El Marzouki, & Farid Amar. (2023). Le Potentiel de Financement des Entreprises Sociales Via le Crowdfunding. *INTERNATIONAL JOURNAL OF ADVANCED RESEARCH IN INNOVATION, MANAGEMENT & SOCIAL SCIENCES*, 6(1). <https://doi.org/10.57109/12>
- Lahjouji, A., & Lahjouji, H. (2024). ACHIEVING SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS IN MOROCCO: THE ROLE OF ZAKAT. *The Economics & Management Review*, (2).
- LAHJOUJI, H. (2020). Analyse sur le comportement de paiement de la Zakat au Maroc. *Repères et Perspectives Economiques*, 4(2), 283-300.
- Lahjouji, H. (2020). L'institutionnalisation de la zakat : Un chantier de lutte contre la pauvreté The institutionalization of zakat : A way to poverty alleviation. *Journal d'Economie, de Management, d'Environnement et de Droit (JEMED)*, 3(1).

- Lahlou, M. T. (2018). *Marchés financiers islamiques et risque de spéculation* [Thèse de doctorat]. University Mohamed V.
- Lakhyar, Z., & Fekkak, H. (2019, juillet 4). *L'impact socio-économique de la zakat*. Recherches et Applications en Finance Islamique.
- Maha, M., & HOUSSAIN, A. E. (2021). ZAKAT PILIER D'UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE AU MAROC : ETAT DE L'ART. *International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB)*, 19, 86-98.
- MAIMOUNI, F., ELMOUTAQI Badr Eddine, & OUAZZANI, A. (2021). Attitude of very small Moroccan companies towards crowdfunding : Exploratory study on companies in the Tangier-Tetouan-Al Hoceima region. *African Scientific Journal*, 3(4), 78-98. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.5597059>
- Maroc PME. (2022). *Rapport d'activité 2022* (p. 46). Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise.
- Martens, A. (2009). La finance islamique : Fondements, théorie et réalité. *L'Actualité économique*, 77(4), 475-498. <https://doi.org/10.7202/602361ar>
- Marzouki, A. E., & Haitamy, M. E. (2021). Essai d'analyse de la relation de l'institutionnalisation de la zakat avec la pauvreté au Maroc. *Revue « Repères et Perspectives Economiques »*, 5(2), 43-68.
- Mennani, M., & Attak, E. houssain. (2022). Aperçu théorique sur la gouvernance des institutions de la Zakat. *Recherches et Applications en Sciences Economiques et de Gestion*, 1(1), 21-36.
- Michael C. Jensen & William H. Meckling. (1976). THEORY OF THE FIRM: MANAGERIAL BEHAVIOR, AGENCY COSTS AND OWNERSHIP STRUCTURE. *Journal of Financial Economics*, 3, 305-360.
- Migdad, A. (2019). Managing Zakat Through Institutions : Case of Malaysia. *International Journal of Islamic Economics and Finance Studies*, 3, 28-44. <https://doi.org/10.25272/ijisef.519228>
- Monzer, K. (1989). Zakat : Unresolved issues in the Contemporary Fiqh. *Journal of Islamic Economics*, 2(1), 1-22.
- Nor Paizin, M., & Sarif, S. (2021). The Current Zakat Collection Strategy : Does Zakat Collection in Malaysia Optimum? *Sains Insani*, 6(3), 189-196. <https://doi.org/10.33102/sainsinsani.vol6no3.218>
- OECD. (2020). *How Islamic finance contributes to achieving the Sustainable Development Goals* (OECD Development Policy Papers 30; OECD Development Policy Papers, Vol. 30). <https://doi.org/10.1787/ac1480ca-en>
- ODGOU, M., & ZEAMARI, M. (2019). LES DIFFICULTES DE FINANCEMENT DES PME MAROCAINES : VISION CRITIQUE SUR DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT. *Revue Economie, Gestion et Société*, No 19 (2019). <https://doi.org/10.48382/IMIST.PRSM/REGS-V1I19.17571>
- Ouissam, E. A., & Mohamed, A. (2021). L'équilibre macroéconomique dans le système zakataire. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(2), 935-945.
- Ouissam, E. A., Mohamed, A., & Youssef, O. A. (2023). Comment gérer le fonds de la zakat en Malaisie ? *African Scientific Journal*, 3(16), 684-703. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.7748492>
- R. Edward Freeman & John McVea. (1984). A Stakeholder Approach to Strategic Management. *Oxford: Blackwell Publishing Darden Graduate School of Business Administration*, (01-02), 32.
- Rini Hayati Lubis. (2021). Determinant Factors to Pay Zakat in BAZNAS. *El-Barka: Journal of Islamic Economics and Business*, 4(1), 81-108. <https://doi.org/10.21154/elbarka.v4i1.3070>
- Ririn IRMADARIYANI, Ahmad ROZIQ, & Moch. SHULTHONI. (2024). Formulating, Measuring, and Comparing Financial Performance Between National Amil Zakat Agency (BAZNAS) and Amil Zakat Institution (LAZ) in Indonesia. *Quality-Access to Success*, 25(199), 205-211. <https://doi.org/10.47750/QAS/25.199.22>
- Salma, B. & DAAMOUCHE Mohamed. (2021). COVID 19 : Étude d'impact sur l'activité des très petites entreprises Marocaines et plan de relance. *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 2(3), 267-291.
- Thaidi, A. A., El-Alami, D., Rahman, M. F. A., & Jailani, M. R. (2024). ZAKAT-BASED MICROFINANCE: INSIGHTS FROM THE MELAKA ISLAMIC RELIGIOUS COUNCIL (MAIM). *Journal Of Fatwa Management and Research*, 29(3). <https://doi.org/10.33102/jfatwa.vol.29no3.659>
- Wan Halim, W. M. A., Asni, F., Mohammed Noor, A., & Hasbulah, M. H. (2022). Strategy in Zakat Collection and Distribution by Lzs in Selangor During Covid-19. *International Journal of Academic*

Research in Business and Social Sciences, 12(8), Pages 1965-1977.
<https://doi.org/10.6007/IJARBSS/v12-i8/14263>

Yahaya, S., & Halim, S. N. (2022). THE ROLE OF ZAKAT IN WEALTH PROTECTION AND POVERTY ERIDICATION TOWARD SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS (SDGs). *International Journal of Zakat and Islamic Philanthropy*, 4(1), 84-92.

Yerrou, H., Achmaoui, A., & Bezoui, O. (2023). The determinants of institutionalization of Zakat : The case of Morocco. *Islamic Economic Studies*, 31(1/2), 22-42. <https://doi.org/10.1108/IES-01-2023-0003>

ZAID Hizia & DERRARDJA Nazim. (2020). Le Rôle de la Finance Islamique dans le Développement des Startups The Role of Islamic Finance in Start-up Development. *Journal of Economic Integration*, 11(01), 358-370.

Zouitene, I., & Bensbahou, A. (2020). La perception des instruments de financement participatifs par les dirigeants des TPE au Maroc. *Recherches et Applications en Finance Islamique*, 4(1), 113-128.